



**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
BUDGET COMMUNE DE
ROULLET-SAINT-ESTEPHE**

INTRODUCTION : LE CONTEXTE NATIONAL

A. PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES

Le projet de loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique va croître de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendu en 2019.

Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019). En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros.

Pour les particuliers

Le projet de loi prévoit :

- une réduction de **5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu**. La première tranche imposable est ramenée de 14 à 11% et le reste du barème est ajusté afin de concentrer les gains de la mesure sur les contribuables les plus modestes. Les ménages relevant des taux d'imposition les plus élevés (41% et 45%) ne sont pas concernés ;
- l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (comme en 2019) ;
- la défiscalisation et une exonération de toute cotisation sociale et contribution de la prime exceptionnelle, qui sera reconduite en 2020 ;
- une nouvelle revalorisation de la prime d'activité à hauteur de 0,3% et une hausse de près de 10% des crédits dédiés à cette prime ;
- **la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux**. Pour les 20% de foyers restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023.

B. CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Les prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35%).

Les PSR, qui s'élèvent à 40 898 milliards sont en très légère augmentation de 0,8% par rapport à la LFI 2019.

La prévision de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements affiche une volonté de stabilité par rapport à 2019 avec un montant de 26,8 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

Le FCTVA poursuit sa croissance + 6,2% grâce au regain d'investissement depuis 2017

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV): **150** millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €

La péréquation verticale* représente 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. La **péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales.*

I/ Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

ORIENTATIONS 2020 - FONCTIONNEMENT

RECETTES DE GESTION COURANTE

Les dotations et participations :

- DGF :

Le Projet de Loi de Finances pour 2020 (PLFi 2020) ne prévoit pas de nouvelle ponction sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le montant perçu en 2019 devrait donc être maintenu sur le prochain exercice budgétaire.

- Fonds de péréquation des taxes adossées aux droits de mutation :

Ce montant, lié aux ventes de biens immobiliers sur la commune est difficile à évaluer. En 2019, la commune de Roulet Saint Estèphe a touché 63 000€ sur les ventes de biens contre 55 000€ en 2018. Il est ainsi judicieux de prévoir un montant de 50 000€, au cas où il y aurait moins de ventes réalisées au cours de l'année.

- FCTVA :

Le montant de FCTVA estimé à ce jour sur le fonctionnement serait de 8 000€. La commune a touché en 2019 au titre du FCTVA 2018, environ 10 000€ soit 5 000 € de moins que le prévisionnel.

- Subvention pour le transport scolaire :

Maintien du montant inscrit au BP 2019 : 5000€ (non touché en 2019)

Les recettes fiscales

- Produit des impôts locaux.

Pour 2020 le budget sera proposé avec des taux de fiscalité inchangés par rapport à 2019 et des augmentations de bases limitées à la revalorisation forfaitaire prévue dans le projet de loi de finances (estimation de 0.9% à ce jour).

La somme des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie, s'est élevée à 1 569 908€ en 2017, 1 615 592€ en 2018 et 1 661 554€ en 2019.

Il est donc envisagé une augmentation de l'ordre de 15 000€ du produit des impôts locaux touchés en 2019. Cette estimation ne prenant pas en compte les nouvelles constructions.

Ces données seront à confirmer lorsque les services de la DGFIP auront transmis l'état 1259 informant les collectivités des bases prévisionnelles.

FOCUS SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

2020 correspond à la 3^{ème} vague de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Seule la TH sur les résidences principales est concernée. Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20% de ménages.

2018 à 2020	2021 à 2022	A Compter de 2023
Dégrèvement progressif pour 80% des ménages : -30% en 2018 -65% en 2019 -100% en 2020	Exonération progressive pour les 20% de ménages restant : -30% en 2021 -65% en 2022	Suppression de la TH

La suppression de la TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit TH perdu par chaque commune individuellement. Un coefficient correcteur sera mis en place par l'Etat pour compenser ces déséquilibres.

L'Attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération :

D'après la CLECT il est envisagé un maintien des attributions de compensations de Grand Angoulême perçues en 2019, soit environ 380 000€.

Le FPIC :

En 2019 la commune a touché 73 000€ au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. A titre de prévision il sera inscrit dans le BP 2020 un montant de 45 000€ (afin d'anticiper les conclusions du pacte fiscal et financier)

Un maintien des recettes liées aux produits des services, du domaine et des ventes

Peu d'évolutions à prévoir concernant ces recettes qui dépendent du nombre de locations de salles.

DEPENSES COURANTES :

Masse salariale évolution

Hypothèse d'une augmentation de 10% par rapport au réalisé 2019, soit 1 435 000€ (prenant en compte le recrutement de deux agents au sein des services techniques).

Mises à jour réglementaires :

- Reprise du PPCR au 01/01/2020
- Augmentation du SMIC horaire à 10,15€,
- Légère revalorisation de l'indemnité compensatrice de CSG
- Taux versement taxe transport : de 1,20% à 1,40%
- Indemnité différentielle suite à une augmentation du SMIC pour indices inférieurs à 329 (maxi 7,09€ pour agents sur IM 327 et à temps complet)

Avancements d'échelon : GVT : + 3 902,44€ sans les charges : 20 avancements d'échelon à intervenir en 2020.

6 possibilités d'avancement de grade :

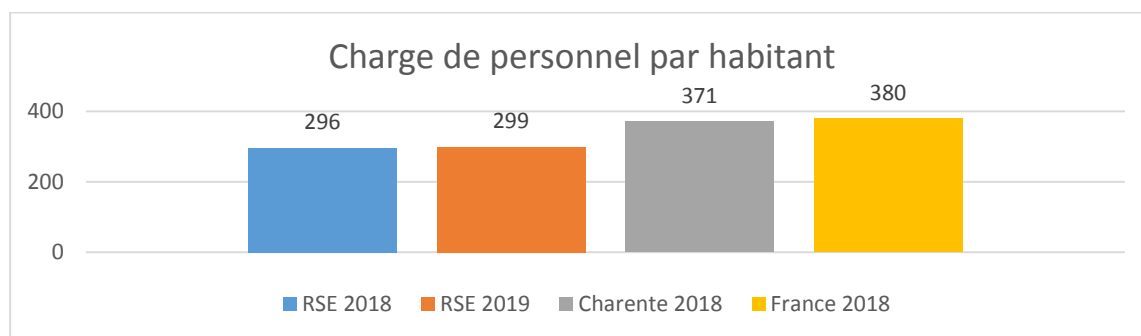
- 2 ou 3 d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- 1 d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- 1 agent de maîtrise à agent de maîtrise principal,
- 1 ou 0 d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Provision pour les aléas :

- Prévoir une ligne budgétaire pour le Compte Personnel de Formation
- Prévoir une ligne budgétaire pour le CIA
- Maintien de la prime d'intéressement collective à 300€ maxi, possibilité d'aller jusqu'à 600€

Augmentation de la cotisation d'assurances statutaires de 10 000€ pour prendre en compte l'augmentation du taux applicable sur l'année 2020 (accidents de travail et arrêt maladies 2018).

FOCUS CHARGE DE PERSONNEL



Charges à caractère général.

- Dépenses supplémentaires à prévoir : **+ 170 000 €**
 - Bâtiments (article 615221) : travaux d'entretien courant à prévoir pour 65 000€, soit + 10 000€ par rapport au prévisionnel 2019. (*impact des travaux de peinture à imputer en fonctionnement et pas en investissement*)
 - Provision pour frais de contentieux : + 40 000€ par rapport au BP 2019.
 - Augmentation de l'enveloppe des indemnités des élus en prévision des élections municipales de 2020 : + 58 000€
 - Provision pour mise en place d'une structure de santé : + 30 000€
 - Remboursement emprunt des écoles de l'ancienne CDC vers GA : 32 000€ (2019 + 2020)
- Dépenses à déduire : **- 40 000€**
 - o Diminution de l'enveloppe multirisques assurance du fait de la renégociation des contrats durant l'année 2019 : - 20 000€ par an.
 - o Diminution de l'enveloppe de la sous-traitance pour la tonte et le broyage : 60 000€ (- 20 000) en raison de la mise en concurrence par appels d'offres au vu du réalisé 2019.
- Maintien de certaines enveloppes prévues au BP précédent mais non utilisées ou non utilisées en intégralité :
 - Fêtes et cérémonies : maintien de l'enveloppe 2019 soit 16 000€
 - Maintien des dépenses courantes de voirie et réseaux, soit 30 000 € et 20 000€
- Augmentation du coût de la vie à prendre en compte : **+ 15 000 € environ**

Inflation de l'ordre de 1.2% selon les prévisions du PLF 2020 (ralentissement par rapport à 2019 (1.3%) et 2018 (1.8%).

ORIENTATIONS 2020 – INVESTISSEMENT

RECETTES FINANCIERES

- Fonds de compensation de TVA (FCTVA)

La commune perçoit le FCTVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-1. Le taux pour 2020 reste à 16.404%.

Celui-ci, compte tenu des factures d'investissement réglées en 2019, peut être estimé à environ 60 000 € (78 660 € perçus pour les dépenses 2018 en 2019).

- Taxe d'aménagement : le nombre de permis de construire a légèrement diminué en 2019 (38 PC contre 41 en 2018 et 63 en 2017), en revanche, celui de déclaration préalable est en hausse (111 en 2019 contre 99 en 2018 et 51 en 2017), il est envisagé d'estimer à 35 000€ le montant des recettes de la taxe d'aménagement en 2020. Auquel il convient d'ajouter le 1^{er} versement de la taxe d'aménagement de la base logistique intermarché, soit environ 400 000€. Soit un montant estimatif global pour 2020 de 435 000€ de TA.
Pour mémoire en 2017 le produit était de 38 075,86€ et en 2018 de 45 305€ et en 2019 de 47 730€
- Maintien du taux à 3% de la taxe d'aménagement.
- Attribution de compensation du Grand Angoulême, versée en section d'investissement pour compenser la charge de la voirie ainsi que les bâtiments scolaires : hypothèse d'un maintien du BP 2019 soit 180 000€

PROPOSITION DE DEPENSES

VOLUME D'INVESTISSEMENT PROPOSE

Pour mémoire :

FONDS DE ROULEMENT (part non transférable = 4 mois du budget de fonctionnement)	
= 2 862 184.90 € / 12 mois * 4 =	954 061€
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2018 (dont report)	1 395 407,59€
- RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019	1 740 030,97€
- RESULTAT INVESTISSEMENT 2019	- 72 816,67€
- RESTES A REALISER	- 210 616,12€
RESULTAT PREVISIONNEL GLOBAL :	1 456 598,18€
FONDS DE ROULEMENT :	- 954 061€
FCTVA, soit	+ 60 000,00€
TAXE D'AMENAGEMENT,	+ 435 000,00€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	+ 180 000,00€

Total général en autofinancement 1 177 537,18€ € (hors subventions) – 251 450€ de remboursement emprunt donc capacité d'investissement = 926 087,18€

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS PREVUES D'ETRE ENGAGEES EN 2020 (montant TTC)

RAR : Aménagement d'une place publique en centre bourg	219 880,52 €
Provision travaux supplémentaires	30 000,00 €
Fonds de solidarité territoriale :	7 959,00 €
Dotation de soutien à l'investissement local :	18 054,48 €
Autofinancement :	223 867,04€

Projets principaux à débattre

Travaux de voirie (chantiers prioritaires)	492 000€
Autofinancement	417 500€
Travaux eaux pluviales	53 700€
Autofinancement	53 700€
Salle couverte omnisport	22 800€
Autofinancement	22 800€
Etude rénovation église St-Estèphe	9 360€
DRAC (35%)	3 000€
Autofinancement	6 360€
Restauration intérieure église St Cybard MOE	19 320€
Autofinancement	19 320€
Rénovation énergétique Salle des fêtes (isolation plafond, éclairage, peinture)	85 000€
Région – Bâtiment du futur (20 à 50%)	17 480€
Autofinancement	67 520€
Travaux aménagement bâtiments	100 200€
Autofinancement	100 200€
Travaux aménagement bâtiments scolaires	39 700€
Autofinancement	39 700€
Accessibilité bâtiments	15 000€
Autofinancement	15 000€
Création aire de stockage	25 000€
Autofinancement	20 000€
Aménagement de terrain	102 523,89€
Autofinancement	17 207,81€
Extension cimetières	12 500€
Autofinancement	12 500€
OPNI	100 000€
Autofinancement	100 000€

Total à autofinancer 895 607,81€

Reste 47 687,18€ (926 087,18€ – 878 400€) de capacité d'autofinancement pour les investissements courants.

II/ Plan pluriannuel d'investissement 2020-2024

Cette partie recense les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes

Un programme pluriannuel d'investissements (PPI) repose sur un projet politique municipal, lui-même issu de différents processus :

- L'identification de projets d'avenir en concertation avec les différentes commissions,
- La concertation avec les partenaires,
- Le diagnostic du patrimoine communal (état de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation, du patrimoine bâti etc...)
- Des obligations légales (normes, accessibilités, normes énergétiques, recommandations de la commission de sécurité etc.)
- L'existence de marchés publics déjà notifiés, conventions d'engagement etc.

Le PPI s'inscrit donc dans une ligne de politique générale volontariste en matière d'équipements et de valorisation de l'espace afin de renforcer l'attractivité de la commune.

Ligne	Travaux	Total PRG	Dépenses				
			2020	2021	2022	2023	2024
237	EAUX PLUVIALES	172 194,15 €	53 700,00 €	40 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
240	SALLE COUVERTE OMNISPORT	32 300,00 €	22 800,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
258	AMENAGEMENT DU BOURG	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	480 000,00 €
260	REHABILITATION CENTRE BOURG	249 880,52 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
263	BATIMENTS	392 503,20 €	185 200,00 €	124 700,00 €	13 000,00 €	71 000,00 €	0,00 €
	SALLE DES FETES	253 500,00 €	90 500,00 €	92 000,00 €	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €
	MAIRIE	26 503,20 €	21 700,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	MAIRIE S-E	4 300,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	STADE DE FOOT	76 000,00 €	63 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	BOULODROME	8 600,00 €	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CANTINE ROULLET	16 100,00 €	1 100,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CANTINE ST-E	7 500,00 €	1 900,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	MAISON DES ASSO	77 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	12 RUE FROIDE	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	CENTRE DE SANTE	70 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	PRESBYTERE	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
264	AMENAGEMENT TERRAIN	102 523,89 €	102 523,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
266	VOIRIE, ROUTES COMMUNALES	1 383 402,21 €	492 000,00 €	304 700,00 €	320 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
271	RENOVATION EGLISE ROULLET	226 169,56 €	19 320,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
272	EXTENSION CIMETIERE	31 446,23 €	12 500,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
274	ACCESSIBILITE BATIMENTS	60 130,00 €	15 000,00 €	45 130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
275	RENOVATION EGLISE ST ESTEPHE	174 360,00 €	9 360,00 €	15 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €
276	CREATION AIRE DE STOCKAGE	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
277	RENOVATION BATIMENTS BOULANGERIE	113 500,00 €	0,00 €	13 500,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
278	BATIMENTS SCOLAIRES	89 700,00 €	39 700,00 €	42 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
	MARCEL PAGNOL	38 000,00 €	29 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	CHARLES PERRAULT	39 700,00 €	6 700,00 €	25 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	JEAN JACQUES ROUSSEAU	12 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	ACCESSIBILITE ECOLES	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €			
OPNI	OPERATIONS NON IDENTIFIEES	435 140,69 €	119 800,00 €	50 500,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	31 500,00 €
		3 968 250,45 €	1 126 903,89 €	808 030,00 €	619 000,00 €	315 000,00 €	668 500,00 €

SE RAPPORTER AU PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2020-2024 (tableau en annexe)

Programmation logements sociaux

La commune de Roullet-Saint-Estèphe a été exemptée des obligations de construction des logements sociaux par décret du 30 décembre dernier pour motif de liaisons insuffisantes aux bassins d'emplois, pour les années 2020-2022.

La Commune a missionné l'Établissement Public Foncier afin de lancer des opérations de revitalisation du centre bourg, tout en créant des logements à vocation sociale. Si les opérations ne fonctionnent pas, la Commune devra rembourser en 2024 la somme de 480 000€ à l'EPF. Cette somme est intégrée au PPI 2020-2024.

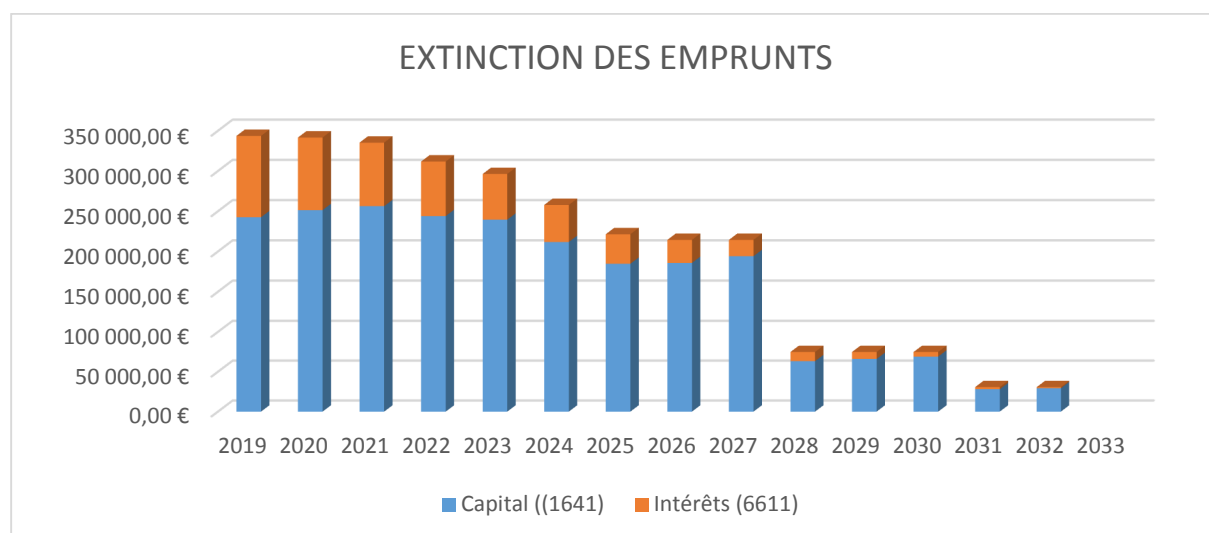
III/ Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette

Cette partie présente le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

LA CHARGE DE LA DETTE :

- Les emprunts

	2018	2019	2020
Intérêts (art 6611)	111 623 €	101 022,74 €	90 198,80€
Capital (art 1641)	237 424€	242 591,67 €	251 447,08€
Soit une annuité	349 047€	343 614,41 €	341 645,88€

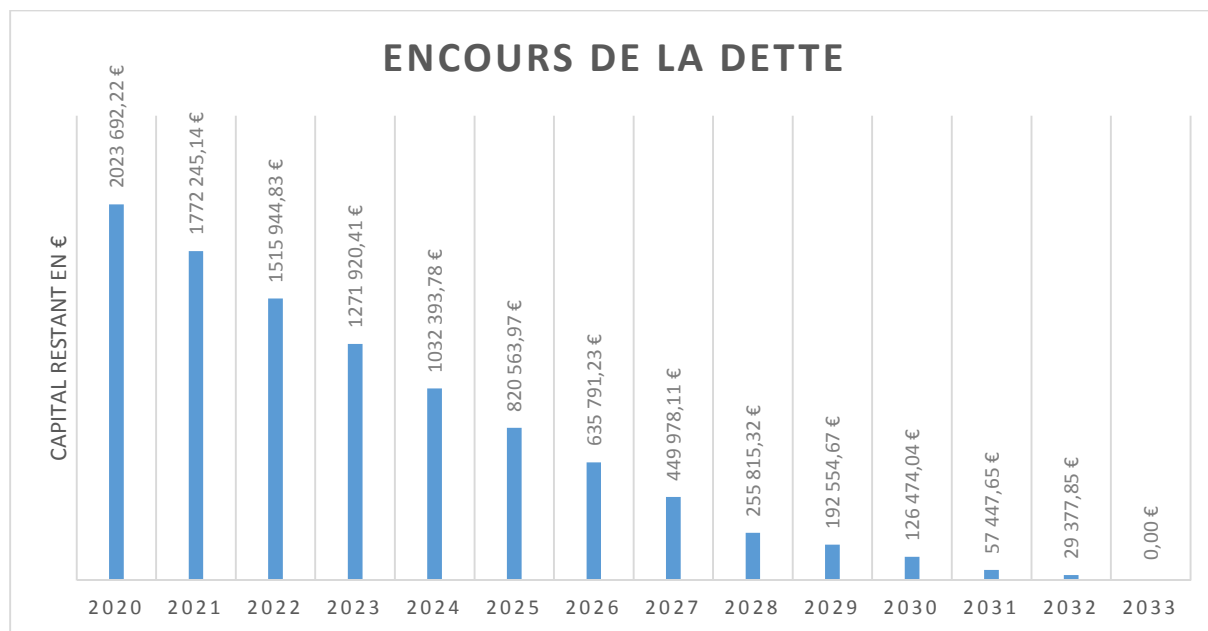


Le plan d'extinction globale de la dette montre une forte baisse des remboursements en 2025 et 2028.

- L'encours de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 2 203 692,22€ soit 463€ par habitant (823€ par habitant pour les communes de la même strate au 31/12/2018).

Sans recours à l'emprunt d'ici là, la dette s'éteindra au 31 décembre 2033.



IV/ Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne à la fin de l'exercice

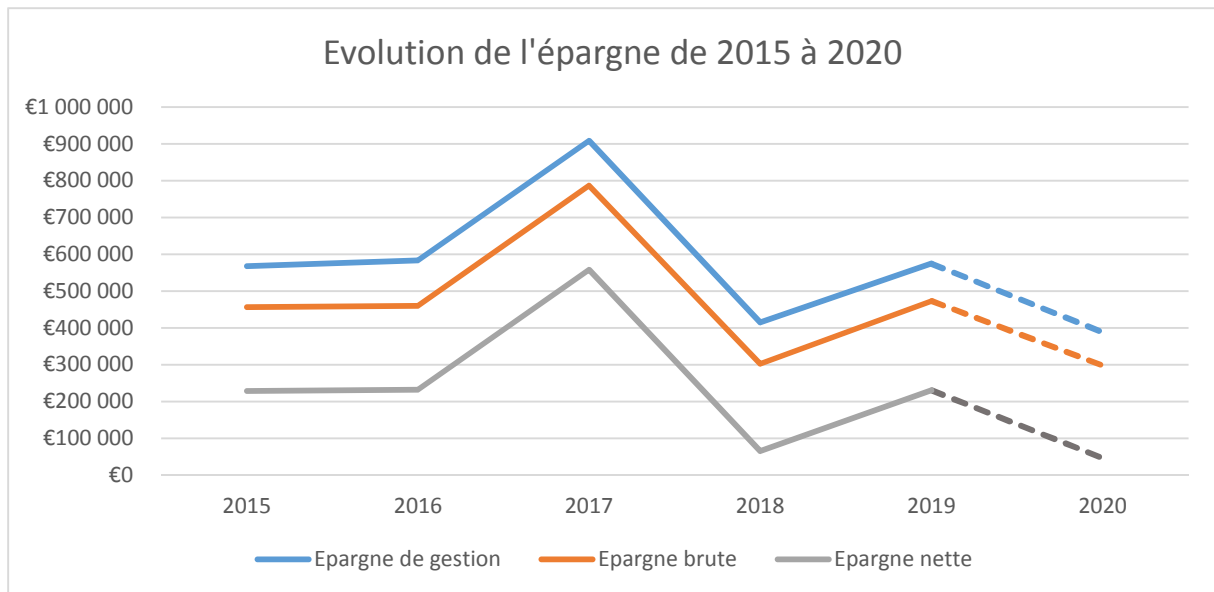
Cette partie indique le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et le niveau d'endettement attendus

Niveau d'endettement attendu à la fin de l'exercice 2020

Prospective à endettement constant

Sans intégration des frais de fonctionnement engendrés par les infrastructures nouvelles.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits réels de fonctionnement	3 026 523 €	3 076 755 €	3 483 703 €	3 047 722 €	3 193 842€	3 217 991€
Charges réelles de fonctionnement (sauf intérêts de la dette)	2 459 377 €	2 493 349 €	2 639 398 €	2 633 463 €	2 732 940€	2 830 088€
Epargne de gestion	567 146 €	583 406 €	907 994 €	414 259 €	554 297€	387 903€
Intérêts de la dette	134 847 €	123 343 €	121 810 €	111 623 €	101 023€	90 199€
Epargne brute	456 346 €	460 064	786 183 €	302 636 €	453 274€	297 704€
Capital dette	227 000 €	227 986 €	227 986 €	237 424 €	242 592€	251 447€
Epargne nette ou CAF nette	228 360 €	232 078 €	558 197 €	65 212 €	210 682€	46 257€



V/ CONCLUSION

Bien que 2020 soit une année charnière avec la tenue des élections municipales, la municipalité en place présentera un budget primitif 2020 fidèle aux objectifs de rigueur de gestion financière arrêtés dès son arrivée et en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires, à savoir :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement,
- Valoriser l'autofinancement et ne pas recourir à l'emprunt,
- Maîtriser la dette communale qui affiche aujourd'hui une dette par habitant inférieure à la moyenne de la strate,
- Elaboration d'un programme d'investissement 2020 pour le budget primitif financé majoritairement par l'épargne de la ville, des ressources propres (FCTVA, TLE) et des subventions.